

En raison des directives gouvernementales, les bureaux de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Vous pouvez toujours nous joindre par téléphone ou par courriel. Nous sommes en mesure de répondre à vos besoins à distance. Il est aussi possible de venir porter des documents à nos trois bureaux en nous avisant au préalable.

### DÉTECTEUR MULTIGAZ (Frank St-Pierre)

**Principaux fabricants : MSA, DRÄGER, INDUSTRIEL SCIENTIFIC et HONEYWELL (BW, RAE)**

Pour les gaz d'ensilage, les gaz préoccupants sont : NO, CO<sub>2</sub> et le NO<sub>2</sub>. et pour les gaz de lisier, ce sont : H<sub>2</sub>S, CO<sub>2</sub>, NH<sub>3</sub> et le CH<sub>4</sub>. Habituellement, un détecteur multigaz vient automatiquement avec O<sub>2</sub> et un choix d'autres capteurs selon les modèles. Quand on parle d'un quatre gaz ou d'un cinq gaz, il est question d'un détecteur multigaz pouvant recevoir quatre ou cinq capteurs différents (un capteur par gaz). Le capteur CO<sub>2</sub> est une cellule à infrarouge et ce n'est pas tous les modèles de détecteurs multigaz qui peuvent la recevoir. Ces informations proviennent des publications de la CNESST et de ses partenaires. Nous avons identifié un fournisseur qui est en mesure de proposer divers modèles en provenance de différents fabricants. Spécialisé dans la détection des gaz, ce fournisseur offre plusieurs marques et produits intéressants pour le secteur de l'agriculture.

**Pour en savoir davantage, communiquez avec M. Benjamin Lacasse au 1-855-531-8629, poste 2501 ou par courriel à [blacasse@conceptcontrols.com](mailto:blacasse@conceptcontrols.com).** Pour en savoir davantage sur les principaux gaz en agriculture et les principales mesures de prévention recommandées, cliquez [ici](#). Autres sources d'information sur les gaz en agriculture :

[Aide-mémoire sur les principaux gaz d'ensilage et leur détection](#)

[Avis de danger de la CNESST relativement à l'atmosphère mortelle dans les silos tours à ensilage](#)

[Avis de la CNESST sur les préfosse, les réservoirs et citernes d'épandage : Attention aux gaz de lisier !](#)

[Avis de danger de la CNESST sur le monoxyde de carbone des laveuses à essence](#)



### Producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent

**Assemblée générale annuelle** (Marc Tétréault)

Le 16 février dernier, Les Producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent (PBBSL) tenaient leur assemblée générale annuelle via la plateforme Zoom. Voulant faciliter l'accès aux discussions, les PBBSL ont décidé de tenir les ateliers de productions à différentes dates. Les producteurs pouvaient ainsi assister à plus d'un atelier. Cette mesure a été appréciée de tous les participants. Lors de ces assemblées, les administrateurs ont soulevé l'importance d'adopter des mesures de soutien de revenu efficace pour toutes les productions bovines et de collaborer avec l'Encan du Bic pour consolider la mise en marché des veaux d'embouche et des veaux laitiers pour le Bas-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> Maude Tremblay et M. Frédéric Ouellet se joignent au conseil d'administration. M<sup>me</sup> Annie Fournier et M. Sylvain Ouellet ont, quant à eux, terminé leur mandat. Les Producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent les remercient sincèrement pour leur implication au syndicat.



### Comptes de taxes municipales

 (Chantale Dubé)

La Fédération régionale a été informée qu'il pouvait y avoir des erreurs dans l'application des crédits de taxes foncières agricoles sur le compte de taxes de certains producteurs. Ces erreurs sont survenues en raison de problèmes de calculs informatiques au MAPAQ. Nous vous demandons de bien vérifier votre compte de taxes afin de vous assurer qu'il n'y a pas d'erreur et que le crédit de taxes foncières a été appliqué. **Si vous êtes touché par ce problème, vous devez contacter le service à la clientèle du Programme de crédit de taxes foncières agricoles, au numéro 1 866 822-2140 ou encore par courriel à l'adresse : [sac.taxes@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:sac.taxes@mapaq.gouv.qc.ca).**



### Assurance récolte Foin

 (Yan Gosselin et Éric Pagé)

La Financière agricole du Québec (FADQ) a versé le 11 février dernier à 871 assurés du Bas-Saint-Laurent, un 4<sup>e</sup> paiement totalisant 9,5 M\$. Ce paiement inclut des indemnités pour les pertes de qualité des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fauches, les pertes de quantité de la 3<sup>e</sup> fauche et la 3<sup>e</sup> période de croissance des pâturages, la valeur de remplacement actualisée, ainsi que les ajustements pour les situations climatiques particulières et exceptionnelles. L'ensemble des versements représente une moyenne de 25 000 \$ par entreprise agricole admissible. À l'intérieur des critères du programme, certains types de dommages n'ont pu être pris en compte. Force est de constater que la Fédération régionale devra, conjointement avec les syndicats locaux, continuer à sensibiliser les gestionnaires de l'ASREC-Foin aux différentes lacunes du programme. En attendant, n'oubliez pas que la campagne d'adhésion printanière est en cours (voir plus de détails en annexe). **Tous les producteurs sont encouragés à communiquer avec leur conseiller à la FADQ pour réviser leur dossier et choisir les options de protection pour une couverture optimale.** Et un dernier point important en terminant... dès que le printemps débutera, vous êtes invités à documenter par des photos et des écrits, la situation de santé de vos champs. Si vous y constatez des problématiques, il est très important de prendre le temps d'en informer la FADQ en faisant un avis de dommages. Même si le programme d'assurance est collectif, il s'avère essentiel pour qu'il soit amélioré de faire connaître votre réalité terrain.

# Dimension E

Cultivez votre potentiel agricole

### DIMENSION E POUR LES AGRICULTRICES

 (Claire P. Beaulieu)

Lancée à l'automne 2020 par les Agricultrices du Québec, la plateforme Web Dimension E se veut un répertoire des différents services financiers ainsi que des ressources pour les femmes œuvrant en agriculture. Dimension E s'adresse aux femmes entrepreneures agricoles qui veulent un accès privilégié à des ressources pour démarrer leur entreprise, améliorer leurs compétences administratives et de gestionnaires ainsi que participer à des activités de réseautage avec d'autres femmes entrepreneures en agriculture. Pour plus de détails, visitez <https://www.dimension-e.ca/>.

**POUR NOUS JOINDRE :** Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent  
284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5  
☎ 418 723-2424 ou 418 856-3044  
☎ 1 800 463-8001  
✉ [bas-saint-laurent@upa.qc.ca](mailto:bas-saint-laurent@upa.qc.ca)

Centre de services de La Pocatière  
1120, 6<sup>e</sup> Avenue, bureau 100  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Centre de services de Saint-Antoine  
125, rue du Carrefour  
Saint-Antoine (Québec) G0L 2J0

### ACTIVITÉS À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

AGA ProdLait	9 mars 2021 (virtuel)
AGA Agricultrices	12 mars 2021 (virtuel)



À vos calendriers! La campagne d'adhésion 2021 pour les [protections printanières à l'assurance récolte](#) est en cours. Des nouveautés ont été apportées afin d'offrir la protection la plus adaptée à votre réalité. Le [Programme d'assurance récolte](#) (ASREC), c'est une protection pour vos récoltes contre les risques associés aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. C'est un outil de gestion des risques indispensable!

### Six bonnes raisons pour y adhérer!

- Vos récoltes bénéficient d'une protection annuelle.
- Vous avez la liberté d'assurer une ou plusieurs de vos cultures.
- Vous pouvez choisir parmi différents niveaux de protection celui qui vous convient le mieux.
- Vous assumez seulement 40 % du coût de la prime.
- Les gouvernements assument 100 % des frais administratifs.
- Des indemnités vous seront versées rapidement en cas de dommages causés à vos récoltes.

### Dates de fin d'adhésion

- 1<sup>er</sup> avril : Pommes Plan B
- 24 juin : Maïs sucré de transformation et Pois verts de transformation
- 15 juillet : Haricots de transformation
- Dernière journée de semis ou de plantation : Brocolis, choux-fleurs et cornichons de transformation
- **30 avril : Toutes les autres protections**

### Nouveautés à l'ASREC pour 2021

#### Pommes de terre de table – Prix unitaire biologique

Un prix unitaire biologique est maintenant offert pour les pommes de terre de table.

#### Foin – Option 4<sup>e</sup> fauche

L'option 4<sup>e</sup> fauche s'ajoute aux options de fauches déjà offertes pour la protection Foin, et ce, pour certaines régions.

#### Céréales, maïs-grain et protéagineuses – Seuils d'abandon révisés

Les seuils d'abandon ont été révisés à la hausse pour les cultures de céréales, maïs-grain et protéagineuses.

#### Blé d'alimentation humaine – Prix unitaire spécifique

Un prix unitaire spécifique pour l'Agriculture Raisonnée™ certifiée par Les Moulins de Soulanges est maintenant offert.

#### Rappel – Maïs-grain

Pour une seconde année, l'option de prix unitaire « prix de marché », qui représente une bonification du prix unitaire standard de 30 \$/tonne, est toujours offerte.

1 800 749-3646 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)



Vous désirez approfondir votre compréhension de la protection d'assurance récolte Foin et pâturages?

[Visionnez notre webinaire](#)